Lettre de Christian Calmes aux membres du Conseil de la CEE (Bruxelles, 30 septembre 1960)

Légende: Par lettre du 30 septembre 1960, adressée aux membres du Conseil de la Communauté économique européenne, le secrétaire général de l'institution, Christian Calmes, engage la procédure écrite en vue de l'ouverture d'une mission de l'Espagne auprès de la Communauté.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1960. Procédure d'ouverture d'une mission et de l'accréditation du chef de la mission de l'Espagne auprès de la CEE, CM2/1960-834.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:
http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_christian_calmes_aux_membres_du_conseil_de_la_cee_bruxelles_30_septembre_1960-fr-981d23f3-315f-4a96-998b-fe30b6c24d1e.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

Lettre de Christian Calmes aux membres du Conseil de la CEE (Bruxelles, 30 septembre 1960)

LETTRE AUX MEMBRES DU CONSEIL C.E.E.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE
LE CONSEIL

Bruxelles, le 30 SEP 1960

DESTINATAIRES :

M. WIGNY
M. le Min. rep. du Gouv. français au sein du Conseil de la C.E.E.
M. SCHAUS

COPIES :

M. VAN DER MEULEN
M. GORSE
M. le Sec. Général du Comité Interminis. pour les Questions de Coopération Economique
M. BORSCHETTE

Monsieur le Ministre,

Par lettre parvenue au Secrétariat Général le 29 septembre 1960, la Commission de la Communauté Economique Européenne a informé le Conseil de ce que l'Ambassade d'Espagne lui avait fait connaître par une note verbale, le souhait de son Gouvernement d'établir une mission auprès de cette Communauté.

La Commission a indiqué qu'elle était favorable à l'ouverture d'une mission de l'Espagne auprès de la Communauté.

Elle a demandé, conformément à la procédure convenue entre le Conseil et la Commission, que les membres du Conseil se prononcent sur cette proposition. Le délai d'un mois, pendant lequel les membres du Conseil devraient se prononcer par la voie de la procédure écrite, courant à partir du 29 septembre 1960, une réponse devrait être fournie à la Commission avant le 29 octobre 1960.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

[signature]
CALMES
Secrétaire Général